

Institut d'Etudes Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

EXAMEN D'ENTREE à l'EDA

Session 2011

Procédure Pénale.

Jeudi 15 septembre 2011

Mme C. de JACOBET de NOMBEL.

Le 5 mai 2011, le commissariat du Grand Parc est averti, au moyen d'une dénonciation anonyme, que le produit d'un cambriolage commis dans une bijouterie bordelaise serait entreposé dans un appartement situé à proximité.

Les fonctionnaires de police mettent immédiatement en place une opération de surveillance qui leur permet de constater, dès le lendemain, de nombreuses allées et venues dans l'appartement. Ils observent également la présence d'un jeune homme au balcon qui quitta ensuite les lieux vers 21 h 15, remonta la rue, la capuche de son sweet _baissée sur la tête en paraissant très méfiant et en regardant constamment autour de lui. Intrigués par son comportement, les policiers l'interpellèrent et lui imposèrent une fouille. Celle-ci fut fructueuse puisqu'elle permit de découvrir une importante somme d'argent en liquide ainsi que plusieurs colliers, montres et bagues. L'intéressé, un certain Maxime Dumont, fut donc mené au commissariat à 22 h 30.

Là, Paul Minot, l'officier de police judiciaire responsable des opérations, lui signala qu'il allait procéder à son audition et le pressa, malgré ses protestations, de s'expliquer sur la provenance des objets en sa possession. Au bout de deux heures et au vue des déclarations embarrassées et contradictoires de Dumont, Minot lui notifia son placement en garde-à-vue. Il l'informa de la nature de l'infraction, de la durée légale de la garde-à-vue ainsi que de son droit à être assisté d'un avocat, à prévenir

un proche et à subir un examen médical. Dumont ayant demandé à bénéficier de la présence de son avocat, Me Aubert, Minot s'empressa de lui téléphoner et, faute d'avoir pu lui parler, lui laissa un message sur son répondeur téléphonique. Dans le même temps, il avisa le procureur de la République de la mesure décidée contre Dumont.

Après avoir attendu près d'une heure la venue de l'avocat et toujours sans nouvelle de lui, Minot débuta l'interrogatoire de Dumont, d'autant qu'entre-temps une dizaine de personnes suspectées de trafic de stupéfiants étaient arrivées au commissariat et qu'il importait de les interroger rapidement. Lorsque Me Aubert se présenta enfin, Dumont avait déjà confessé sa participation à l'infraction. Il fut relâché à 22 heures.

Vous vous prononcerez sur la régularité de la fouille et de la garde-à-vue imposées à Dumont.